



LE PHYSIOTHÉRAPEUTE : QUI, QUOI, OÙ, QUAND ET POURQUOI

QUI EST LE PHYSIOTHÉRAPEUTE?

Le physiothérapeute est un professionnel de santé qui a obtenu un diplôme en physiothérapie ou un titre équivalent ou équivalant reconnu par l'État italien.

Le physiothérapeute effectue des interventions de prévention, de soin et de rééducation de manière autonome ou en collaboration avec d'autres professionnels de santé.

Les activités du physiothérapeute s'appliquent aux maladies de type orthopédique, neurologique, oncologique, cardio-respiratoire, viscérale et rhumatologique. Les pathologies traitées peuvent être congénitales ou acquises, et concernent des patients de tous âges, du nouveau-né à l'adulte, à toutes les étapes de la vie.

Pour exercer la profession, il est nécessaire d'être inscrit à l'Ordre des Physiothérapeutes.

Assurez-vous que le professionnel qui vous suit est bien un physiothérapeute en vérifiant l'inscription à l'Ordre sur le site www.fnofi.it !

QU'EST-CE QUE FAIT LE PHYSIOTHÉRAPEUTE?

Le physiothérapeute met en œuvre, après une évaluation fonctionnelle attentive, des activités visant à la promotion de la santé, à la prévention, aux soins et à la rééducation pour tous les âges et dans différents domaines :

- orthopédique : dans la prévention des dysmorphismes liés à la posture, dans les suites d'interventions chirurgicales programmées et d'événements traumatiques de l'appareil musculo-squelettique ;
- neurologique : dans les suites de pathologies neurologiques congénitales, acquises et dégénératives à tous les âges, des souffrances néonatales aux suites de lésions cérébrales, médullaires et du système nerveux périphérique, qu'elles soient aiguës ou chroniques ;

- respiratoire : pour les problèmes respiratoires aigus et chroniques, la prévention des exacerbations et après une chirurgie majeure oncologique, pulmonaire ou abdominale ;
- cardiologique : pour les problèmes cardiaques aigus et chroniques et après des interventions de chirurgie cardiaque ;
- cardiovasculaire : pour les problèmes liés aux amputations ;
- oncologique : dès le début du parcours de soins, pour la prévention et la rééducation des suites de la maladie oncologique et/ou de son traitement, et en soins palliatifs ;
- pédiatrique : pour la prévention des dysmorphismes liés au développement et pour la prise en charge des patients avec des suites de pathologies neurologiques, génétiques ou acquises en milieu néonatal et pédiatrique ;
- viscéral : pour la gestion des suites d'interventions chirurgicales ou des pathologies acquises du plancher pelvien qui provoquent des problèmes urologiques et viscéraux, comme par exemple l'incontinence ;
- veinolymphatique : pour la gestion des suites d'interventions chirurgicales ou des pathologies congénitales et acquises qui provoquent des troubles du système veino-lymphatique.

Le physiothérapeute évalue le besoin, propose l'adoption, forme à l'utilisation et vérifie l'efficacité des aides et des prothèses. Il collabore avec les associations de patients dans la conception d'initiatives en faveur de la collectivité et avec les autres professions de santé dans la formation et la construction de parcours de soins ; il mène également des activités de recherche, d'enseignement et de conseil professionnel dans les services de santé et où cela est requis.

OÙ TRAVAILLE UN PHYSIOTHÉRAPEUTE ?

Le physiothérapeute, vous pouvez le trouver partout !

Il est possible de trouver un physiothérapeute partout où son expertise est requise et nécessaire. En tant que professionnel libéral, dans son propre cabinet, à domicile ou dans les associations sportives, le physiothérapeute réalise des évaluations fonctionnelles et des séances de physiothérapie, impliquant le patient dans le programme de traitement le plus approprié. Les dépenses effectuées chez un professionnel libéral sont exonérées de TVA et

déductibles des impôts.

Le physiothérapeute travaille également dans les structures de santé publiques telles que les hôpitaux et les polycliniques, à domicile et dans les centres agréés par le système de santé national.

Il exerce son activité dans tous les services et départements hospitaliers qui requièrent sa consultation ; il travaille également dans des structures spécialisées telles que la neuropsychiatrie infantile, les unités AVC, les unités pour les graves lésions cérébrales acquises, les centres pour grands brûlés, et les unités spinales.

Vous pouvez également trouver le physiothérapeute dans les nombreuses EHPAD du territoire, où il s'occupe de la prévention et du traitement des patients atteints de maladies chroniques.

QUAND CONSULTER UN PHYSIOTHÉRAPEUTE ?

Sur la base des compétences acquises, le physiothérapeute évalue et prend en charge un problème de santé et de fonction à travers l'éducation, la rééducation, le maintien et l'amélioration des fonctions cognitives et motrices.

Le physiothérapeute promeut la bonne santé également par l'éducation des personnes qui prennent soin du malade.

Il peut également être impliqué dans les initiatives de prévention des maladies liées au travail et dans la promotion de la bonne santé des citoyens.

Le physiothérapeute est une référence dans le domaine sportif pour les athlètes professionnels et amateurs, pour le traitement des blessures et la prévention des récives, afin de permettre un rétablissement rapide et un retour à la compétition.

Il est impliqué dans les activités de continuité des soins et dans les soins palliatifs afin de garantir le meilleur état de santé possible et la dignité du malade.

Chaque citoyen est libre de consulter un physiothérapeute, soit par le biais du système de santé national, soit de manière privée, selon des modalités différentes en fonction des réglementations locales, pour recevoir les soins les plus appropriés à sa condition.

POURQUOI FAIRE CONFIANCE À UN PHYSIOTHÉRAPEUTE?

Le physiothérapeute sait faire la bonne chose, au bon moment, de la bonne manière et quand c'est nécessaire !

Il est important de consulter un physiothérapeute inscrit à l'Ordre, pour être certain de se confier à un professionnel qualifié et éviter de tomber entre les mains de personnes sans formation et compétences adéquates.

Le phénomène du charlatanisme, malheureusement très répandu, met sérieusement en danger la santé des citoyens en proposant, avec une grande quantité de publicité trompeuse, des traitements basés sur peu de preuves scientifiques.

Le physiothérapeute sait reconnaître, par l'évaluation, si le problème relève de sa compétence ou nécessite des examens spécialisés auprès d'autres professionnels de santé.

Selon le code de déontologie et l'obligation légale, il doit régulièrement se mettre à jour en suivant des cours de formation et de perfectionnement, des masters et d'autres parcours de formation reconnus.

Le physiothérapeute possède les compétences et le professionnalisme permettant de définir et de convenir d'un programme de travail individualisé, ciblé sur la résolution ou la gestion appropriée du problème de santé.

Faire confiance à un physiothérapeute signifie se mettre "entre de bonnes mains" : il connaît les limites à respecter dans les phases de soins, les contre-indications pour diverses pathologies et sait reconnaître les situations critiques à signaler à l'attention du médecin traitant.

Le physiothérapeute est un professionnel de santé autorisé et formé pour soutenir la personne à toutes les étapes de la vie avec des interventions de promotion de la santé, de prévention, de soins, de rééducation et de soins palliatifs.

Le Ministère de la Santé, pour la protection des citoyens, a inclus le physiothérapeute dans la liste des 8 professions de santé de rééducation :



PROFESSIONI SANITARIE RIABILITATIVE

Podologo

D.M. 14.09.1994, n. 666
(G.U. 03.12.1994, n. 283)

Fisioterapista

D.M. 14.09.1994, n. 741
(G.U. 09.01.1995, n. 6)

Logopedista

D.M. 14.09.1994, n. 742
(G.U. 09.01.1995, n. 6)

Ortottista - Assistente di Oftalmologia

D.M. 14.09.1994, n. 743
(G.U. 09.01.1995, n. 6)

Terapista della Neuro e Psicomotricità dell'Età Evolutiva

D.M. 17.01.1997, n. 56
(G.U. 14.03.1997, n. 61)

Tecnico Riabilitazione Psichiatrica

D.M. 29.03.2001, n.182
(G.U. 19.05.2001, n.115)

Terapista Occupazionale

D.M. 17.01.1997, n. 136
(G.U. 25.05.1997, n. 119)

Educazione Professionale

D.M. 08.10.1998, n.520
(G.U. 28.04.1999, N. 98)

https://www.salute.gov.it/portale/ministro/p4_5_2_4_2.jsp?lingua=italiano&menu=uffCentrali&label=uffCentrali&id=110

MAL DE DOS

Le thème de la Journée de la Physiothérapie 2024 élu par la World Physiotherapy est le mal de dos :

- Téléchargez les matériaux de la **World Physiotherapy**, traduits par l'**AIFI** : posters, bannières et infographies à disposition de tous les cabinets pour les diffuser parmi les patients, collègues et autres professionnels de santé. Rendez-vous sur le site [World PT Day toolkit | World Physiotherapy](#)